



# Plan Local d'Urbanisme

## PLAN N° 2 - Protection du Patrimoine bâti

Échelle 1/2 500<sup>ème</sup>

Phase «Approbation»

- P.O.S approuvé le 25/07/2001
- Modifié les 26/01/2005 - 03/10/2007 - 02/03/2011
- Modification simplifiée n° 4 en 2013
- Révision du PLU prescrite le 2/11/2011

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal d'approbation de la révision du  
POS  
Elaboration du PLU.  
En date du  
Le Maire,



Sylvie VALLET, Urbaniste OPQU, mandataire  
Michèle PRAX, Urbaniste diplômée en architecture  
Caroline GIORGETTI, Sites & Paysages  
Cécile BAYLE, Evénement environnement

98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82

### Légende Protection du Patrimoine :

#### Protection au titre des Monuments historiques :

- Périmètre de 500 mètres autour de :
- L'église de Saint-Jean-Le-Vieux

#### Patrimoine bâti identifié en application de l'art L 151-19 du code de l'urbanisme :

- Les granges
- La tour du Couvat
- Les maisons dauphinoises
- Les grangeons et les fours

#### Bâtiments concernés par une interdiction d'isolation par l'extérieur en application de l'art L 111-17 du code de l'urbanisme :

- Les granges
- La tour du Couvat
- Les maisons dauphinoises

Cf en annexe 7.3 du PLU, les fiches de recommandations relatives au patrimoine bâti

Nord



100 0 100 200 300 m

